



## CIE CORINNE BOUJASSON

Laboratoire de créations théâtrales

Ateliers hebdomadaires

« Atelier d'Expression de Soi par les outils du théâtre »

« Création collective et participative »

### CONVENTION INDIVIDUELLE D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE - SAISON 2019-2020

Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre des Ateliers cités ci-dessus dispensés par Corinne Boujasson et les membres professionnels de la compagnie, représentée par Mme Corinne Boujasson. Cette dernière s'engage à l'égard de :

- d'apporter tout son savoir-faire en matière d'art dramatique et de développement personnel :
  - o pédagogie axée sur des exercices pratiques et ludiques, entraînement intensif par simulations et improvisations, mises en situations et jeux de rôles (cf programme en Annexe 1)
  - o programme personnalisé en fonction des attentes du participant
  - o cohérence des propositions au regard des besoins exprimés
  - o amélioration des outils et méthodes de travail
  - o favoriser les échanges entre les participants
  - o optimiser la créativité, valoriser les talents de chacun, faire grandir l'estime de soi
  - o proposer des animations artistiques comme complément d'apprentissage sous réserve d'un accord collectif
  - o installer un climat de confiance et de bienveillance sans esprit de compétition pour une atmosphère positive, propice à expérimenter la prise de risques
- jouir d'une salle et de ses commodités pour l'exercice des ateliers
- dispenser ses ateliers régulièrement une fois par semaine (et si tel n'était pas le cas, une concertation serait de mise pour un remplacement ou un transfert de date)
- écouter toutes suggestions des participants
- respecter les obligations de réserve et de confidentialité.

M ..... s'engage à l'égard de la Cie Corinne Boujasson à :

- participer aux ateliers régulièrement afin d'établir un apprentissage favorable individuel et collectif
- communiquer librement ses besoins
- coopérer avec les différents participants de l'atelier
- respecter les obligations de réserve et de confidentialité
- respecter les horaires convenus et de prévenir en cas d'absence
- se mettre à jour de sa cotisation association et à son inscription
- 

#### LIEU ET HORAIRES DES ATELIERS

Les ateliers sont dispensés les jeudis de 19h30 à 21h30/22h (voir calendrier en Annexe) du 03 octobre 2019 au 25 juin 2020 ce qui représente un total de 31 séances. Quelques variantes peuvent intervenir en cours d'année selon les demandes personnelles des participants.

Lieu : Maison des Associations 60, rue de la Belle Feuille - 92100 Boulogne Billancourt – 1<sup>er</sup> étage, Salle 102 - Métro Marcel Sembat, Bus 175, 123, 126.

#### INSCRIPTION - TARIFS 2019/2020 - ARRHEES ET RÈGLEMENT - CONFIRMATION - ANNULATION

Les inscriptions aux ateliers se font par audition et dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Elles sont acceptées entre le 12 septembre et la mi-octobre afin d'assurer la cohésion et formation du groupe. Le versement de 230 euros d'arrhes est exigé à l'inscription ; ces dernières ne seront touchées qu'à l'issue du premier atelier programmé le 3 octobre 2019. Le solde se réalise en un seul paiement ou par la mise en place de règlements trimestriels ou mensuels. Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant par courriel avec toutes les informations nécessaires à leur venue. L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire ; elle est réglable quel que soit le jour de votre inscription ; le montant est de 20€. En cas d'annulation de la part du participant, les arrhes ne seront pas remboursées mais sont transférables sur un autre candidat. En cas d'annulation de l'association, les arrhes seront intégralement remboursées.

Je joins à l'ordre de la COMPAGNIE CORINNE BOUJASSON, les chèques suivants :

	Périodicité	Montant	Banque	Chèque n°
Inscription à l'année	31 ateliers	770€		
Adhésion (obligatoire)	à l'inscription	20 €		
Arrhes (obligatoires)	à l'inscription	230 €		



## CIE CORINNE BOUJASSON

Laboratoire de créations théâtrales

Ateliers hebdomadaires

« Atelier d'Expression de Soi par les outils du théâtre »

« Création collective et participative »

Paiement annuel				
Chèque annuel, solde	mis en banque oct.19	540 €		
Paiements trimestriels				
Chèque trimestre 1	mis en banque oct.19	180 €		
Chèque trimestre 2	mis en banque janv.20	180 €		
Chèque trimestre 3	mis en banque avril 20	180 €		
Paiements mensuels				
Chèque mensuel 1	mis en banque oct.19	60 €		
Chèque mensuel 2	mis en banque nov.19	60 €		
Chèque mensuel 3	mis en banque déc.19	60 €		
Chèque mensuel 4	mis en banque janv.20	60 €		
Chèque mensuel 5	mis en banque fév. 20	60 €		
Chèque mensuel 6	mis en banque mars 20	60 €		
Chèque mensuel 7	mis en banque avril 20	60 €		
Chèque mensuel 8	mis en banque mai 20	60 €		
Chèque mensuel 9	mis en banque juin 20	60 €		

### ASSURANCE et ADHÉSION À LA COMPAGNIE CORINNE BOUJASSON

La Compagnie Corinne BOUJASSON a souscrit une assurance « Responsabilité Civile » pour tous ses adhérents à la MAIF. L'attestation d'assurance vous sera fournie sur simple demande.

### PLACES LIMITÉES

Pour permettre un travail de qualité, le nombre de places est limité ; il varie de 6 à 8 personnes. C'est pourquoi nous demandons aux participants de s'engager sur la période annuelle. Ceci afin de maintenir une dynamique d'échange.

### ABSENCE

En cas d'absence aucune demande de remboursement, même partielle, ne pourra être prise en compte. Merci de nous faire connaître à l'avance vos absences, ceci afin de mieux gérer le travail de groupe.

### AUTORISATION DROITS À L'IMAGE

Vous autorisez également l'association à utiliser les photos et vidéos prises durant les ateliers ou les spectacles pour assurer sa promotion sur différents supports (Internet, presse, plaquettes...) et quelques soient sa destinée (entreprises, presse publique, etc ...).

Je soussigné(e) ..... déclare accepter les conditions de la présente convention individuelle d'engagement réciproque et vous joins ma cotisation à la Compagnie Corinne Boujasson ainsi que le formulaire d'inscription aux ateliers.

Pour la Compagnie Corinne BOUJASSON

Le .....  
à Boulogne Billancourt

Pour M/Mme .....

Le ..... à .....

Pièces à joindre à cette convention : chèque de cotisation association 20€, chèque d'arrhes 230€, le formulaire d'adhésion et tous les chèques avec la date de remise en banque au dos.